



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 43 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Prix des Nations Unies en matière de population pour 2008

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population, créé par l'Assemblée dans sa résolution 36/201. Ce rapport porte sur l'année 2008 et a été établi conformément à la décision 1982/112 du Conseil économique et social.

* A/63/150.



Rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population (2008)

I. Introduction

1. Le 17 décembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/201, intitulée « Création du Prix des Nations Unies en matière de population ». Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou toute combinaison de personnes et d'institutions, afin de récompenser le travail le plus remarquable accompli pour sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour y trouver des solutions.
2. C'est au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population que revient le soin de choisir les lauréats. Ce comité est composé de représentants de 10 États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil économique et social pour une période de trois ans.
3. Par sa décision 41/445, l'Assemblée générale a modifié le paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement concernant l'attribution du Prix – lequel figure à l'annexe de la résolution 36/201 – de façon que le Prix puisse être décerné à la fois à une personne et à une institution.
4. Par sa décision 1987/129, le Conseil économique et social a modifié en conséquence le Règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix.
5. Ont été élus membres du Comité les pays suivants : Algérie, Bangladesh, Haïti, Iran (République islamique d'), Malaisie, Pérou, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie et Suède.
6. À sa première séance ordinaire, le 18 janvier 2008, le Comité d'attribution du Prix a élu l'Ambassadeur Anders Liden (Suède) à sa présidence pour l'année 2008.

II. Prix des Nations Unies en matière de population pour 2008

7. Le Comité a reçu 18 candidatures remplissant les conditions requises pour le Prix des Nations Unies en matière de population pour 2008, 11 dans la catégorie individuelle et 7 dans la catégorie institutionnelle. Le 4 mars 2008, conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale et après un examen minutieux des candidatures, le Comité a désigné les lauréats pour 2008 : Dame Billie Miller de la Barbade dans la catégorie individuelle et Family Care International dans la catégorie institutionnelle.
8. Le Comité a retenu Dame Billie Miller pour sa contribution remarquable en tant que militante, dirigeante, agent du changement et modèle en ce qui concerne les politiques de parité entre les sexes et dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment la planification familiale, et pour avoir réussi à faire comprendre, en général, la nécessité d'un accès universel à la santé en matière de procréation. Sa brillante carrière politique a commencé au début des années 70. Avocate de profession, elle a été élue au Parlement barbadien en 1976 et a été la première femme nommée ministre à la Barbade. Elle a été successivement

Ministre de la santé et de la protection sociale, de l'éducation et de la culture, des affaires étrangères et des relations internationales, du tourisme et des transports internationaux. Elle a été chef de l'opposition au Sénat de la Barbade, Présidente de l'Assemblée, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères en 1994. Dame Miller est également connue au plan international en tant que personnalité représentative en ce qui concerne les questions de population et de parité des sexes. En 2004, à l'occasion de la célébration de son cinquantième anniversaire, la Fédération internationale pour la planification familiale (région de l'hémisphère occidental) a honoré M^{me} Miller pour la contribution qu'elle a toujours apportée aux débats sur la santé en matière de sexualité et de procréation. En 2005, à l'invitation de la Banque interaméricaine de développement, elle a prononcé un discours intitulé « Effective Policies: removing obstacles to achieve the Millenium Development Goals » (Pour lever les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il faut appliquer des politiques efficaces), encourageant l'inclusion sociale. Dans ce discours, elle a affirmé que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement passait par le respect des droits en matière de santé de la sexualité et de la procréation.

9. Elle a joué un rôle influent dans les débats et les activités de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Elle a présidé le Comité de planification des organisations non gouvernementales de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Fédération internationale de planification internationale (hémisphère occidental), le Conseil d'administration du groupe parlementaire interaméricain sur la population et le développement pour les Caraïbes et l'Amérique latine, le Comité directeur de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Dame Miller a été également conseillère auprès de l'Organisation pour le dialogue interaméricain et membre du Comité consultatif sur les femmes du Fonds des Nations Unies pour la population.

10. Le Comité du Prix des Nations Unies en matière de population a retenu Family Care International pour sa contribution à la mise en place, à l'échelon mondial, d'un mécanisme et d'un partenariat pour lutter contre la mortalité maternelle et aider les femmes à risque des pays en développement, en particulier en Afrique, en assurant la promotion de la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, en cherchant à réaliser une maternité sans risque et à empêcher la propagation du sida.

11. Family Care International est une organisation non gouvernementale internationale créée à New York en 1986, au moment où des enquêtes réalisées au début des années 80 indiquaient que la mortalité maternelle était l'une des principales causes de mortalité des femmes en âge de procréer dans les pays en développement. L'organisation a huit bureaux sur le terrain en Afrique et en Amérique latine et emploie 56 personnes. Son budget de fonctionnement s'élève à 5 millions de dollars environ et elle réalise des projets dans 22 pays.

12. Family Care International mène des activités dans trois domaines : promouvoir la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, garantir une maternité sans risque et empêcher la propagation du sida. L'association mène un grand nombre d'activités, à l'échelon local et international. Certains programmes sont réalisés au niveau local, et les enseignements tirés servent ensuite à élaborer des directives pour concevoir des projets plus importants. Les connaissances, l'expérience et les données accumulées grâce à cette approche sont examinées à

l'occasion de débats nationaux ou internationaux sur le financement et les politiques et dans le cadre de réunions internationales sur les questions de population. Par exemple, pendant la Conférence internationale sur la population et le développement, Family Care International a fait inclure dans les délégations nationales des membres d'organisations non gouvernementales locales de différents pays. Cela a permis aux organisations de jouer leur rôle de sensibilisation, de créer un front commun sur des questions spécifiques et de dégager un consensus. À ce jour, Family Care International a organisé 16 conférences régionales et internationales, collaboré avec plus de 175 partenaires dans le monde et produit d'importants matériels d'éducation et d'information, qui ont été largement diffusés. En octobre 2007, l'association a participé à l'organisation de la Conférence sur le thème : Les femmes donnent la vie tenue à Londres, qui a redéfini la santé maternelle comme une question de développement. La Conférence a réuni 2000 participants de 110 pays, y compris des ministres et des parlementaires, et a été l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer l'intérêt qu'elle portait aux questions liées à la mortalité maternelle et à la maternité sans risque.

13. Parmi les autres réalisations de Family Care International, il convient de citer la création en 1987 du Safe Motherhood Inter-Agency Group (Groupe interinstitutions de la maternité sans risque), qui réunit un grand nombre d'organisations internationales, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale, la Fédération internationale pour la planification familiale, le Conseil de population, Family Care International assurant le secrétariat. Ce groupe appuie les politiques et diffuse les pratiques optimales et autres informations auprès des décideurs et des responsables de programme.

III. Questions financières

14. Au 31 décembre 2007, les avoirs du Fonds d'affectation spéciale pour le Prix des Nations Unies en matière de population s'élevaient à 1 777 604,96 dollars. Les intérêts perçus en 2007 ont été de 40 255,41 dollars. Le montant des dépenses engagées en 2008, y compris les prix décernés aux deux lauréats, a atteint 74 617,74 dollars.